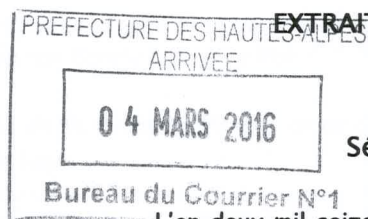


MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize le dix-huit du mois de FEVRIER à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 Février 2016, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Paul DAVIN, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARIILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLON, M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à M. Paul DAVIN, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK et M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES ALPES CONCERNANT LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LES ECOLES PRIMAIRES

Le maire informe que par délibération du 22 Septembre 2015, le Département encourage la pratique sportive dans les écoles et notamment la pratique du ski, de la natation et des activités physiques de pleine nature tels que la voile, l'escalade et le canoë kayak, en apportant une aide financière aux communes.

Ainsi, le maire présente à l'assemblée la grille de financement pour l'année 2016 :

		Natation (€) 6 séances de 2 h	Ski (€) 8 séances de 1h30	Voile, escalade, canoë kayak (€) 4 séances de 3 h
Par cycle et par élève	Coût activités sans transport	8,50	9,50	9,00
	Coût avec transport			
	Zone 1 : - de 10 km	8,90	9,90	9,40
	Zone 2 : entre 10 et 30 km	9,10	10,10	9,60
	Zone 3 : + de 30 km	9,50	10,50	10,00

Le maire précise que quatre classes de l'école vont participer à la pratique du ski du 4 janvier au 5 février et du 22 février au 26 février, les mercredis matin de 9 heures à 11 heures (soit 6 séances de 2 heures).

Les élèves des classes de CP/CE1 de Mme SAGNIER Florence et de CE2/CM1 de Mme VIAL-JAIME Marie-Laure vont pratiquer le ski nordique aux Borels à Champolèon.

Les élèves des classes de CM1/CM2 de M. Michaël GAUME et de CM2 de Mme Bérangère MAUCORONEL vont pratiquer le ski alpin à la station de Laye.

Le montant prévisionnel du transport pour cette activité est estimé à 2.236 €.

Le maire précise qu'ainsi sur proposition de l'école et après accord de l'Inspection de l'Education Nationale, cette activité sportive peut faire l'objet d'un financement partiel du Conseil Départemental dans la mesure où la collectivité y participe.

A cette fin, il convient d'établir un partenariat entre le Conseil Départemental des Hautes Alpes et la commune.

A l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** ce projet pédagogique ;
- **ACCEPTE** de participer financièrement à ce projet ;
- **APPROUVE et AUTORISE** le maire à signer avec le Conseil Départemental des Hautes Alpes une convention de partenariat pour l'aide à la pratique sportive.

Ainsi fait et délibéré le 18 Février 2016

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	4
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

